

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU REUNION DU 18 MARS 2022

SALLE DES ASSOCIATIONS - 19h30

Lecture du compte rendu et approbation

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, M. GIRAUD Patrice, M. GUYON Gilles, M. MOURLON Gérard, M. FONTENIL Michel, M. RENARD Alexis, Mme GOURDY Agnès, Madame LORANS Florine, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique,

Absents excusés : M. LECUYER Lionel, Mme GUILBERT Sarah, M. GRENAT Claude,

M. RENARD Alexis a été élu secrétaire

I - Compte rendu des décisions

N°2022– 1 du 28 janvier 2022 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 31 janvier 2022 au 11 février 2022 inclus, pour une durée de 59h00,

N°2022– 2 du 1er février 2022 : Recrutement contrat de remplacement poste agent périscolaire

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Célia MOURDON en charge des services périscolaires pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Madame Véronique COLASSE,

DECIDE : De recruter Madame Véronique COLASSE, du 1^{er} au 4 février 2022 inclus, pour une durée de 22h30,

N°2022– 3 du 1^{er} février 2022 : Recrutement contrat aidé Véronique Colasse

CONSIDERANT la possibilité pour la commune de conclure des contrats aidés de type « PEC » afin de proposer un emploi à un public en difficulté,

CONSIDERANT la candidature de Madame Véronique COLASSE, éligible à ce titre de dispositif,

DECIDE : De recruter Madame Véronique COLASSE, du 7 février au 6 novembre 2022 inclus, pour une durée de travail hebdomadaire de 20h00 (modulables selon la saisonnalité des missions confiées),

N°2022– 4 du 19 février 2022 : DETR Voirie goudronnée – Demande de subvention et plan de financement

CONSIDERANT la volonté de la commune de remettre en état la voirie communale des lieux – dit « La Sauvolle » et « Le Pradeix »,

CONSIDERANT le devis du SIV de Menat en date 13 décembre 2021, structure à laquelle la commune a délégué sa compétence voirie,

DECIDE : De valider le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR 2022,

De valider le plan de financement suivant concernant la remise en état de la voirie communale non goudronnée :

DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)	
La Sauvolle	100 987.00 €	DETR (30%)	42 533,85 €
Le Pradeix	40 792.50 €	FIC 2019-2021 (24.8 %) Sur la base du devis de 2019 (La Sauvolle 101169.75, Le Pradeix 37 487.00 € Total travaux : 138 656,75 €)	30 227,17 €
		Autofinancement	69 018,48 €
TOTAL	141 779.50 €	TOTAL	141 779,50 €

N°2022 – 5 du 19 février 2022 : DETR Voirie non goudronnée – Demande de subvention et Plan de financement prévisionnel

CONSIDERANT la volonté de la commune de remettre en état la voirie communale non goudronnée touchée par des orages durant l'été 2021,

CONSIDERANT le devis du SIV de Menat en date du 6 août 2021, structure à laquelle la commune a délégué sa compétence voirie,

DECIDE : De valider la demande de subvention au titre de la DETR 2022,

De valider le plan de financement suivant concernant la remise en état de la voirie communale non goudronnée :

DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)	
Travaux de reprise	136 991.95 €	DETR (30%)	45 207,34 €
Marge pour imprévus (10 %)	13 699,19 €	FIC Relance 2021 (20%)	30 138,23 €
		Autofinancement	75 345,57 €
TOTAL	150 691.14 €	TOTAL	150 691.14 €

N°2022 – 6 du 28 février 2022 : Recrutement contrat de remplacement poste de cantinière

CONSIDERANT la prolongation de l'absence de Madame Michelle PINTO en charge de la cantine scolaire pour raisons de santé,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Marc SAGIS,

DECIDE : De recruter Monsieur Marc SAGIS, à partir du 28 février 2022 au 18 mars 2022 inclus, pour une durée de 78h00,

II – Ordre du jour Conseil Municipal

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

BUDGET FUNERAIRE

Synthèse du Compte Administratif 2021

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		286,15				286,15
Opérations de l'exercice	1 612,80	1 835,00			1 612,80	1 835,00
TOTAUX	1 612,80	2 121,15			1 612,80	2 121,15
Résultats de clôture		508,35				508,35
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 612,80	2 121,15			1 612,80	2 121,15
RESULTATS DEFINITIFS		508,35				508,35

Affectation du résultat

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	508,35
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 835,00 - 1 612,80)	222,20
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	286,15
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

Il décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	508,35
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

BUDGET ASSAINISSEMENT

Synthèse du Compte Administratif 2021

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 685,56		46 036,41		47 721,97
Opérations de l'exercice	13 536,16	9 498,47	9 670,69	12 266,85	23 206,85	21 765,32
TOTAUX	13 536,16	11 184,03	9 670,69	58 303,26	23 206,85	69 487,29
Résultats de clôture	2 352,13			48 632,57		46 280,44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 536,16	11 184,03	9 670,69	58 303,26	23 206,85	69 487,29
RESULTATS DEFINITIFS	2 352,13			48 632,57		46 280,44

Affectation du résultat

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	-2 352,13
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (9 498,47 - 13 536,16)	-4 037,69
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	1 685,56
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	48 632,57
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (12 266,85 - 9 670,69)	2 596,16
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	46 036,41
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	48 632,57

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	2 352,13

BUDGET PRINCIPAL

Synthèse du Compte Administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		427 754,33		449 758,36		877 512,69
Opérations de l'exercice	572 024,38	798 293,02	274 164,71	247 672,78	846 189,09	1 045 965,80
TOTAUX	572 024,38	1 226 047,35	274 164,71	697 431,14	846 189,09	1 923 478,49
Résultats de clôture		654 022,97		423 266,43		1 077 289,40
Restes à réaliser			750 900,00	736 875,00	750 900,00	736 875,00
TOTAUX CUMULES	572 024,38	1 226 047,35	1 025 064,71	1 434 306,14	1 597 089,09	2 660 353,49
RESULTATS DEFINITIFS		654 022,97		409 241,43		1 063 264,40

Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	654 022,97
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (798 293.02 - 572 024.38)	226 268,64
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	427 754,33
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	423 266,43
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (247 672.78 - 274 164.71)	-26 491,93
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	449 758,36
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (736 875.00 - 750 900.00)	-14 025,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	409 241,43

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	654 022,97
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Suite à la dissolution du CCAS en 2020, il convient de déduire le solde de l'exercice 2020 du CCAS, à savoir 2 557.97 €, de l'affectation de résultat du Compte administratif 2021 du budget principal. Ce montant doit donc être déduit du tableau ci-dessus, le report excédentaire de fonctionnement sera donc de 651 464.98 (voir tableau ci-après).

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	651 464,98
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (798 293.02 - 572 024.38)	226 268,64
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	425 196,34
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	423 266,43
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (247 672.78 - 274 164.71)	-26 491,93
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	449 758,36
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (736 875.00 - 750 900.00)	-14 025,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	409 241,43

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	651 464,98
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

2 - APPROBATION COMPTES DE GESTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tous les chapitres sont exacts.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 - VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état 1259 - état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Simulation imposition 2022 :

TAXES LOCALES 2022																			
Taxes	Bases 2021	Bases 2022	Evolution en %	Maintien Taux %	Produit attendu	Taux + 0,5%	Produit attendu +0,5%	Taux +1%	Produit attendu +1%	Taux +1,5%	Produit attendu +1,5%	Taux +2%	Produit attendu +2%	Taux +2,5%	Produit attendu +2,5%	Taux +3%	Produit attendu +3%	Taux +3,5%	Produit attendu +3,5%
Taxe foncière bati incluant le taux taxe habitation départemental				33,13		33,19		33,26		33,32		33,38		33,45		33,51		33,57	
Habitation	Taux départemental fixe			20,48		20,48		20,48		20,48		20,48		20,48		20,48		20,48	
Foncier bâti	584 168,00 €	610 400,00 €	4,49%	12,65	202 225,52 €	12,71	202 591,76 €	12,78	203 019,04 €	12,84	203 385,28 €	12,90	203 751,52 €	12,97	204 178,80 €	13,03	204 545,04 €	13,09	204 911,28 €
Foncier non bâti	76 039,00 €	78 600,00 €	3,37%	57,10	44 880,60 €	57,39	45 105,00 €	57,67	45 329,41 €	57,96	45 553,81 €	58,24	45 778,21 €	58,53	46 002,62 €	58,81	46 227,02 €	59,10	46 451,42 €
Total					247 106,12 €		247 696,76 €		248 348,45 €		248 939,09 €		249 529,73 €		250 181,42 €		250 772,06 €		251 362,70 €
							590,64 €		1 242,33 €		1 832,97 €		2 423,61 €		3 075,29 €		3 665,94 €		4 256,58 €
						+ 0,5 %		+ 1 %		+ 1,5 %		+ 2 %		+ 2,5 %		+ 3 %		+ 3,5 %	
Exemple pour le Foncier Bâti pour une valeur de 2000 Euros							1,20 €		2,60 €		3,80 €		5,00 €		6,40 €		7,60 €		8,80 €
Exemple pour le Foncier Non Bâti Environ 23 Ha pour une valeur locative de 536 Euros							1,53 €		3,06 €		4,59 €		6,12 €		7,65 €		9,18 €		10,71 €

Afin de conserver les ressources de la Commune, et compte tenu le contexte global (sanitaire et économique), Monsieur le Maire ne souhaite pas augmenter le taux, il propose de maintenir les taux de 2021.

Etant précisé que la disparition progressive de la taxe d'habitation est compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 20.48 % au taux de celui de la commune (10.65%) afin d'obtenir le nouveau taux sur le foncier bâti pour les années 2021 et 2022. Cela n'entraîne pas de surcoût pour la personne imposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	33.13%	33.13%
Taxe foncière sur non bâti	57.10%	57.10%

4 – REVISION DES TARIFS D'INTERVENTION AGENT FUNERAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la hausse des cotisations sociales entraine une baisse de l'indemnité que perçoit notre agent funéraire. De ce fait, il précise qu'il souhaite réviser les tarifs de l'agent de la commune effectuant les missions « funéraires ». Il indique que les tarifs n'ont pas été modifié depuis le 1er Mai 2011 :

Tarifs actuels :

Caveau petite plaque	179,00 €
Caveau grande plaque	212,00 €
Réduction cercueil	92,00 €
Pompage	33,00 €
Déplacement cercueil	40,00 €
Tombe	305,00 €

Après avoir pris l'attache de plusieurs sociétés funéraires exerçants à proximité, il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs comme suit :

Proposition de nouveaux tarifs à partir du 1er avril 2022 :

Caveau petite plaque	210,00 €
Caveau grande plaque	250,00 €
Réduction cercueil	92,00 €
Pompage	33,00 €
Déplacement cercueil	40,00 €
Tombe	305,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Valide les nouveaux tarifs à partir du 1 er avril 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

5 – CREATION POSTES DE REDACTEURS TERRITORIAUX

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26-01-1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs

Suite à l'obtention du concours de Rédacteur Territorial au mois de février 2022 de Mmes Stéphanie GIRAUDET et Laetitia BURDZINSKA, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la transformation et la suppression de leurs postes actuels.

Pour Mme BURDZINSKA, la transformation de son poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe principal à temps non complet de 5 heures en poste de rédacteur territorial permanent à temps non complet de 5 H.

Pour Mme GIRAUDET, la transformation de son poste d'adjoint administratif à temps complet et poste de rédacteur territorial permanent à 35h00.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée :

- D'adopter le nouveau tableau des emplois suivant pour le service Administratif à compter du 1 er mars 2022 :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs	Effectifs	Dont temps non
-----------------------------	-----------	-----------	-----------	----------------

		budgétaires	pourvus	complet
Rédacteur Territorial	B	1	1	35 H hebdomadaires
Rédacteur Territorial	B	1	1	5 H hebdomadaires
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	26 H hebdomadaire
TOTAL		3	3	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Valide les créations de poste de Rédacteur, les suppressions de postes, ainsi que le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

6 – PRISE EN CHARGE VOIRIE - PROJET OPHIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de ses derniers échanges avec les services de l'OPHIS concernant la création de 5 logements sociaux sur la commune.

Afin de finaliser le plan de financement de l'opération, il convient que la commune se positionne sur les deux points suivants afin que l'opération puisse débuter en 2022 :

- Subventionnement communale d'équilibre à hauteur de 30.000 euros pour l'opération ou l'intégration de ce tracé dans le prochain projet de voirie communal (à hauteur de 30 000.00€),
- Accord de la commune pour récupérer les voiries une fois celle-ci construite,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Valide la prise en charge de la voirie communale pour le projet à hauteur de 30 000.00 €, ou bien l'inscription de cette voirie au titre de la prochaine programmation de voirie communale (à hauteur de 30 000 euros),
- Valide la rétrocession de cette voirie à la commune une fois la voirie réalisée,
- Autorise Monsieur le Maire ou Mme l'adjointe à signer tout document relatif à ce dossier,

7- Aménagement de Bourg – Enfouissement de réseaux

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'ensemble des concessionnaires réseaux impactés par le projet (EDF, Sioule et Morge, Semerap, SIEG...) ainsi qu'avec le Conseil Départemental en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Lors de cette rencontre, les différentes concessionnaires ont fait le point sur l'état de leurs réseaux ainsi que sur les nécessités de rénovation ;

- Sioule et Morge : Eau Potable : L'ensemble des réseaux ont été repris en 2006/2007
- Semerap : Assainissement : Une grande partie du bourg est en réseau unitaire (eaux pluviales et assainissement collectif mélangés), il est possible de passer l'ensemble de ce réseau en réseau séparatif (afin de dissocier les écoulements d'eaux pluviales et l'assainissement). Cependant cela implique une étude de la part de la SMERAP ainsi que des travaux supplémentaires pour la commune ainsi que pour les riverains.

- SIEG : Réseau Electrique : L'ensemble du réseau passe en façade, il est en bon état.
- SIEG : Eclairage Public ; Réseau existant en façade, à étudier selon le projet nécessité ou non d'implanter d'autres points d'éclairages (ou coffrets électriques) sur la place/ de rénovation des lampadaires existants.
- Téléphonie : Le réseau passe en filaire sur les façades

Il convient au conseil municipal de se positionner concernant l'ensemble des ces points et de valider les travaux qu'il souhaite entamer en même temps que l'aménagement de la place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Valide le principe de réaliser l'enfouissement de réseau pour la partie assainissement, avec l'idée de mettre en place un réseau séparatif,
- Demande également à ce qu'un chiffrage soit réalisé pour mettre en place des réservations concernant l'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques. Etant précisé que les réseaux téléphoniques et électriques ont été rénovés il y a peu de temps, il apparait pour le moment opportun de les laisser en façade,
- Précise que concernant l'éclairage publique, une réflexion doit être engagée pour à la fois rénover l'ensemble des lampes présentes aux abords de la place, mais également pour réfléchir à l'implantation de points lumineux supplémentaires en cœur de place,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

8 – SIRB : Modification du périmètre

SIRB : Modification du périmètre : Entrée de la commune de St Ours les Roches

Monsieur le Maire, et Mme ALVES délégués informent le conseil municipal de la modification du périmètre du SIRB. En effet, les communes de St Georges de Mons et de Sauret Besserve souhaitent partir.

Par ailleurs, la commune de St Ours les roches souhaite quant à elle intégrer le syndicat.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner quant à l'intégration de la commune de St Ours les Roches au sein du SIRB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Valide l'entrée de la commune de St Ours les Roches au sein du SIRB,
- Précise qu'il apparait comme opportun de lancer une réflexion concernant la mise en place d'un éventuel ticket d'entrée pour cette commune qui souhaite intégrer le SIRB,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

9 – Adhésion Association « Avenir Santé Combrailles »

L'association Avenir Santé Combrailles est une association paritaire élus du territoire des Combrailles et professionnels de santé créée en 2011.

Elle a pour but de constituer un lieu d'échange et de réflexions entre les différents acteurs de la santé au sens large afin de mettre en place des actions de préventions ou de structurer des projets (création de Maisons de santés pluridisciplinaires...). Le montant de l'adhésion est de 10.00 €.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner à ce sujet.

Le Conseil municipal valide cette demande d'adhésion, le montant sera prévu au budget 2022.

10 – Adhésion Association « Prévention routière »

Créée en 1949, reconnue d'utilité publique en 1955, l'association Prévention Routière a pour vocation de faire évoluer le comportement des usagers de la route. Pour l'association, un changement durable des comportements ne peut s'obtenir sans une action forte et continue de prévention. C'est pourquoi l'association concentre son action sur l'éducation, la formation et la sensibilisation, auprès des enfants, jeunes, seniors, salariés, grand public mais également auprès des personnes vulnérables.

Le montant de la participation financière est libre, par le passé, la commune avait financé cette association lorsque celle-ci programmait une intervention au sein de l'école.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur cette demande.

Le Conseil municipal valide une participation financière pour l'association, dans la mesure où celle-ci organise une action de prévention au sein de la commune en 2022, le montant sera prévu au budget 2022,

11 - QUESTIONS DIVERSES :

1- Extension du réseau Eclairage Public La Croizette (voir plan projeté)

Après analyse, il ne semble pas pertinent d'ajouter un point supplémentaire d'éclairage public sur ce site.

2 – Etude Enfouissement de réseau Route des Fades (voir plan projeté)

Une rencontre a été organisée avec ENEDIS concernant le projet d'enfouissement de réseau HTA aérien sur la route des fades -> transformateur Sud Mairie.

En 2016, une étude avait été réalisée par le SIEG concernant l'enfouissement des réseaux aériens présents sur la route des fades (éclairage public, téléphonie, électricité basse tension).

En lien avec l'aménagement de la place et le projet de cheminements permettant de relier la zone Adapei/Route des fades au centre bourg, cette question se pose de nouveau.

Ces projets pourraient être menés de manière simultanée, en effet, il serait possible de réaliser une seule fouille pour passer l'ensemble des réseaux sur la route de fades (HTA + éclairage public, téléphonie, électricité basse tension).

Le conseil municipal demande à réfléchir concernant ces travaux, et souhaite qu'une étude soit menée en lien avec la commission voire afin d'avoir l'ensemble des éléments (financiers et techniques).

3 – Mise à disposition Colonie

Passage de la commission de sécurité le 9 mars, a rendu un avis favorable, cependant il convient de revoir certaines choses. Le site de La Croizette est encore classé en tant que Colonie de vacances, or la commune l'utilise à des fins différentes. Il est donc nécessaire de réaliser des démarches de changement d'affectation afin que la commune puisse continuer d'utiliser la salle principale ainsi que les dortoirs.

Pour l'heure, l'utilisation des dortoirs est suspendue, tant qu'aucune démarche n'est réalisée pour modifier l'affectation de ce bâtiment.

Accueil de réfugiés : Le Conseil Départemental, la Communauté de Communes du Pays de St Eloy, ainsi que les services préfectoraux recensent les possibilités d'hébergement de réfugiés Ukrainiens de la part des communes. A ce titre, la commune de St Priest peut proposer le site de la Croizette.

Le conseil municipal valide le principe de mettre à disposition le site de la Croizette pour l'accueil de réfugiés à partir du 18 juillet 2022.

4 – Recensement de jeunes portes drapeaux

L'association des anciens d'AFN (et plus particulièrement Mme Michelle Chassagnette, porte drapeau) souhaite adresser un courrier à l'ensemble des jeunes de la commune (collégiens ou lycéens) afin de les mobiliser pour les futures cérémonies commémoratives, mais également pour les associer en tant que porte drapeau.

Comme évoqué en conseil municipal, nous vous remercions de bien vouloir nous faire remonter d'ici la fin de semaine, les noms/prénoms et adresses des jeunes résidants dans vos secteurs pouvant être associés à cette démarche.

5 – Nomination d'un référent insertion communal au niveau de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes souhaite que des référents insertion soient désignés au niveau communal, le but est que les associations (Café sourire, secours populaire, Restau du Cœur...), puissent avoir des relais localement.

Bernard Favier semble intéressé par cette fonction, tout comme Florine Lorans et Sophie Combemorel plus ponctuellement.

6 - Planning élections du 10 et 24 avril

10 avril - ELECTIONS PRESIDENTIELLES		24 avril - ELECTIONS PRESIDENTIELLES	
8 h - 11H00	Frédérique Desauois Gérard Murlon Alexis Renard	8H - 11h00	Claude Grenat Gilles Gouyon Gérard Murlon
11H00 - 14h	Bernard Favier Sarah Guilbert Gilles Gouyon	11H00 - 14h	Sarah Guilbert Bernard Favier Patrice Giraud
14h - 17H00	Pierrette Alves Marie Claude Bagnaud Michel Fontenil	14h - 17H00	Michel Fontenil Marie Claude Bagnaud Pierrette Alves
17H00 - 19H00	Florine Lorans Agnès Gourdy Sophie Combemorel	17H00 - 19H00	Lionel Lecuyer Florine Lorans Sophie Combemorel
DEPOUILLEMENT	Présence obligatoire à 19h00	DEPOUILLEMENT	Présence obligatoire à 19h00
Président	Bernard FAVIER	Président	Bernard FAVIER
Assesseurs	Florine Lorans Pierrette Alves Sophie Combemorel Gilles Gouyon	Assesseurs	Patrice Giraud Florine Lorans Pierrette Alves Sophie Combemorel
Secrétaire	Patrice Giraud	Secrétaire	Claude Grenat

Lieu d'organisation des scrutins : Compte tenu des conditions sanitaires et le planning d'occupation des salles, le scrutin des élections présidentielles aura lieu « Salle des Associations » et non pas à la Mairie.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

Commission de contrôle listes électorales : 19/03 à 10h00 en mairie

Conseil d'école : 25/03 à 17h30 en mairie

Journée Verger : 26/03 : Journée reportée compte tenu du redémarrage de la végétation

Après-midi ADAPEI : 31/03 à 14h00 : Galette et spectacle pour les résidents offerts par la commune

Repas du CCAS : 1^{er} mai à 12h00 : Installation de la salle le 30/04, les invitations sont en cours pour les personnes ayant 65 ans cette année. Les personnes de plus de 80 ans ne pouvant pas se déplacer pour participer au repas auront droit à un colis.

Les élus et tous les membres du comité consultatif sont invités avec leurs conjoints et peuvent procéder au service et à l'organisation de cette journée.

AG SMADC : 23/03 à 18h00 en visio : Marie -Claude Bagnaud

Réunion ACDC : 24/03 à 18h00 à la mairie de St Gervais d'Auvergne : Bernard Favier

Conférence des maires SIRB : 25/03 à 14h30 à Confolant

AG Aéroclub des combraillais : 26/03 à 14h30 au terrain d'ULM : Pierrette Alves

AG Comité de Jumelage : 27/03 à 10h00 à Halle St Gervais : Bernard Favier

AG ADIT : 30/03 à Pérignat les Sarliève

8 avril : Bal Club des Jeunes

10 avril : Thé Dansant Les Crouzadous

23 avril : Repas à thème Comité des fêtes

30 avril : Randonnée Club des jeunes

En plus de ces manifestations, il est précisé que le CIS de St Priest des champs envisage une cérémonie pour le 14 juillet afin de procéder aux remises de médailles et de diplômes qui n'ont pas pu être faite par le passé à cause du COVID-19.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

Les Barsses : Ancien abreuvoir qui déborde, il inonde le chemin ainsi que les parcelles en dessous appartenant à M. MARTIN P.

Des panneaux ont été dégradés le Week-end du 12/13 mars, une plainte a été déposée en gendarmerie.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commissions

Voirie, assainissement :

Bâtiments communaux : T4 Cure loué au 1/04 par Mme Martin et son conjoint.

Matériel communal :

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine :

Information :

Budget : Commission budget le 4 avril à 19h30

Commission action sociale : Galette ADAPEI, Repas des plus des 65 ans (voir agenda)

Vie communale : La commune a adhéré à l'association ORACLE en charge de la mise en place d'exposition. Il est proposé d'accueillir une exposition dès le mois de juin en mairie.

En plus de cela, le SMAD des Combrailles a une exposition « Paysans d'aujourd'hui » de disponible cet été, ils sont disposés à prêter cette exposition pour la fête de l'amitié.

Tourisme et Patrimoine :

Chantier insertion : La rénovation des 3 fontaines a bien été réalisée et le mur en pierres sur le chemin de la cascade.

Verger : Bilan des plantations, certains arbres n'ont pas pris, une journée taille/greffon sera organisée durant l'été en août avec la société A. MORGE.

Chemin du temple : Balisage à refaire

Taille des arbres (dans les villages et au stade) : les devis sont demandés.

Syndicats

SIRB :

SICTOM : DOB lors de la dernière AG

Composteurs en vente : 28 ou 35 euros

Test mise en place bac jaune sur Servant et Menat avec collecte 1 semaine/2 avec les ordures Ménagères

EPF/SMAF:

SMADC: Le SMADC n'est plus gestionnaire du Manoir de Veygoux, c'est la commune sur laquelle il est implanté (charbonnières les Varennes) qui en récupère la gestion. Des accords financiers ont été trouvés.

SIV MENAT :

SIEG

SIAEP SIOULE ET MORGE : DOB lors de l'AG

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Chèques locaux : Opération qui a bien fonctionné.

DOB lors du dernier conseil communautaire :

- Projet Microfolies sur la commune de St Eloy les mines
- Projet de mise en place d'animations pour les personnes âgées

Projet de révision des attributions de compensations (CLECT)

Prochaine réunion le : 15 avril à 19h30